

C O N S E I L D E L A Z O N E D E P O L I C E

Séance du 18 février 2025

La séance est ouverte à 18h22.

Présidence:

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction

Bourgmestre empêché:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, C. Capelle, P-Y. Dupuis, J. Lemoine, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu,

C. Martin (à partir du point 7.2.)

MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, M. Pennewaert, M. Pira, B. Sohler

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR

Mme C. Absil

MM. F. Delahaut, L. Gennart, V. Maillen

Mme P. Grandchamps, M. Hallet, S. Linsmeau (à partir du point 3) , Ch. Mouget,

C. Quintero-Pacanchique

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, C. Geudvert, G. Grovonius

MM. F. Seumois, K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mmes F. Jacquet (à partir du point 8), V. Léonard

M. A. Simon

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusés et excusée:

M. F. Mencaccini, Conseiller communal Les Engagés

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 3:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), PS, Ecolo
- Abstention: PTB

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	5
CELLULE CONSEIL	5
1. Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025: approbation	5
ZONE DE POLICE	5
PERSONNEL.....	5
2. Réserve de recrutement externe: Inspecteurs de Police au Service Police Secours 5	
FINANCES	6
3. Budget 2025	6
LOGISTIQUE.....	14
4. Marché de téléphonie et services annexes du SPF Finances: adhésion.....	14
5. Marché public "Accord-cadre pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services associés) dans le domaine de l'infrastructure informatique": adhésion	15
6. Fourniture et livraison des produits et matériel d'entretien: stock 2025-2028 - marché conjoint Ville-Zone de Police et SONEFA - projet.....	16
POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	18
7.1. "Mesures envisagées par le Collège pour prévenir et lutter contre certains comportements inacceptables" (M. F. Delahaut, Conseiller communal MR)	18
7.2. "Lutte contre le trafic de drogue: quelles stratégies face à la menace grandissante" (M. F. Martin, Chef de groupe PS).....	21
QUESTION(s) ORALE(s) D'ACTUALITE (ROI – art.94)	25

Séance publique

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Avant d'ouvrir officiellement cette séance de la Zone de police, j'aimerais prendre un instant pour vous adresser quelques mots en tant que toute fraîchement nommée Bourgmestre faisant fonction.

Chers collègues,

Chers Conseillers et Conseillères,

Mesdames et Messieurs, ici présents ou derrière vos écrans,

D'abord, je voudrai adresser un immense merci aux Namuroises et aux Namurois pour leur confiance lors des dernières élections. C'est forte de celle-ci et avec beaucoup de responsabilité – et une grande détermination – que j'ai accepté ce rôle, consciente de l'importance de la mission qui m'attend. Je compte l'assumer en m'inscrivant dans la continuité du travail accompli par mon prédécesseur, Maxime Prévot, tant apprécié des Namuroises et des Namurois. Juste un tout petit peu plus de pression pour moi.

Maxime, qui n'est pas là, je profite de ce moment tout particulier pour te remercier chaleureusement pour le renouveau que tu as insufflé à Namur. Ton engagement sans faille pour notre ville l'a fait rayonner, se moderniser, grandir et s'embellir. Des années de dévouements qui ne s'arrêteront certainement pas ici car je n'ai aucun doute sur le fait que tu continueras à t'investir avec passion pour notre belle ville. Le loin n'est jamais très près et le près n'est jamais assez loin.

A vous aussi chers Conseillers et Conseillères ici présentes, je voudrais dire merci. Merci pour votre engagement au service des Namurois et des Namuroises. Votre rôle est essentiel, même si on ne le souligne jamais assez. Vous êtes un lien direct avec la population et les décisions que nous prenons ensemble ici. Votre implication sur le terrain est très importante.

Bien sûr, une pensée toute particulière pour le personnel communal. Je quitte ce soir mes fonctions d'Echevine des Ressources humaines mais je voulais le redire à nos agents et agentes qu'ils sont les rouages essentiels qui permettent à Namur de fonctionner et de rayonner au quotidien. On le dit souvent mais probablement jamais assez, merci, du fond du cœur.

Je mesure pleinement les responsabilités qui m'attendent et je les aborde avec une volonté claire: travailler dans un esprit constructif, intelligent en restant accessible et à l'écoute, la "Charlotte touch" finalement si je puis m'exprimer ainsi. Avec mes collègues, nous poursuivrons le travail engagé avec énergie, créativité – et il en faudra – conscience professionnelle et responsabilité.

Désormais, j'aurai l'honneur de présider le Conseil de la Zone de Police lors des Conseils communaux. Ces espaces sont bien plus que des lieux de débat, ce sont le cœur de notre démocratie locale où les idées se confrontent, où les décisions se prennent pour l'avenir de Namur. J'aime à penser qu'ils doivent rester un espace d'échange ouvert où chaque voix – majorité comme opposition – peut être entendue, avec respect et considération.

Nos débats seront parfois animés, c'est certain, car nous avons des sensibilités et des visions différentes. Mais au-delà de ces différences, j'espère que nous partagerons une exigence commune: celle de débattre avec respect et intelligence, sans tomber dans des affrontements stériles qui n'apportent rien ni à la démocratie, ni aux citoyens et citoyennes qui nous ont fait confiance. Nous sommes ici pour une seule et même raison: faire avancer Namur et ses villages, avec passion et engagement.

C'est donc avec cet état d'esprit que je souhaite ouvrir notre Conseil de la Zone de Police ce soir, avec écoute, rigueur et conviction.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025: approbation

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Et donc les points à l'ordre du jour de notre Zone de Police, le point 1, le procès-verbal du 21 janvier 2025 nous demande une approbation.

A l'unanimité, merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 21 janvier 2025 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

PERSONNEL

2. Réserve de recrutement externe: Inspecteurs de Police au Service Police Secours

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 2, le Personnel: pour déclarer vacants 5 emplois D'inspecteurs pour une réserve de recrutement.

Pas d'objection. Merci beaucoup.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 11 juillet 2021 modifiant diverses dispositions relatives à la sélection et au recrutement des membres du personnel des services de police;

Vu l'A.M. du 11 juillet 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police en ce qui concerne la sélection et le recrutement des membres du personnel des services de police;

Vu l'A.M. du 09 septembre 2021 fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 11 juillet 2021 modifiant diverses dispositions relatives à la sélection et au recrutement des membres du personnel des services de police et de l'arrêté ministériel du 11 juillet 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police en ce qui concerne la sélection et le recrutement des membres du personnel des services de police;

Vu le nouveau système de recrutement de cadres de base introduit par l'A.R. du 11 juillet 2021;

Attendu que cette modification législative ne permet plus à la Zone de police Namur

Capitale de recruter des aspirants inspecteurs en cours de formation de base via la procédure de mobilité;

Attendu que trois emplois d'INP au profit du Service Police Secours avaient été déclarés vacants lors du cycle de mobilité 2024-03 et que trois emplois d'INP au profit du Service Police Secours l'avaient été également lors du cycle de mobilité 2024-04;

Attendu qu'au terme des épreuves de sélection, un emploi n'a pas été pourvu en mobilité 2024-03 et 1 en mobilité 2024-04;

Attendu que ces emplois n'ont donc pas pu être honorés en mobilité et qu'il est nécessaire de recourir à cette procédure pour assurer la continuité du service;

Attendu que la durée du processus entre la sélection des candidats et leur entrée en service s'étale, dans le meilleur des cas, sur minimum 16 mois, il convient de déclarer ces 5 emplois d'INP au profit du Service Police Secours vacants et de solliciter leur publication via la nouvelle procédure de sélection externe mise en place;

Vu le cadre de la Zone de police Namur Capitale;

Vu le rapport du Chef de Corps du 23 janvier 2025;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 03 février 2025,

Sur proposition du Collège communal du 04 février 2025,

Décide:

- de déclarer vacants dans le cadre de la réserve de recrutement externe les emplois suivants:
 - Cadre opérationnel
 - 5 emplois d'Inspecteurs au Service Police Secours;
- de publier ces emplois via la réserve de recrutement externe;
- de procéder à la sélection des candidats par un entretien de sollicitation réalisé par une commission de sélection ad hoc.

FINANCES

3. Budget 2025

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

En finances, le point 3, c'est l'adoption du budget 2025 qui a été présenté à ma commission longuement par Monsieur Moreau que je remercie d'ailleurs chaleureusement pour ses explications longues et détaillées.

Pas d'objection. Merci beaucoup.

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Madame.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Ah, Monsieur Martin, excusez-moi.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

En tout cas, merci. Félicitations pour votre accession, 1^{ère} femme Bourgmestre de Namur donc, même si c'est faisant fonction, je pense que cela a le mérite...

... ah oui, c'est juste, excusez-moi, Madame Barzin.

(Rires dans l'assemblée)

Vous voyez, vous êtes déjà oubliée.

(Rires dans l'assemblée)

Je suis désolé, voilà. Mais en tout cas, je vous souhaite bonne route dans l'exercice de vos fonctions que vous avez vous-même traduit comme lourdes à assumer et donc en espérant que tout cela se passe au mieux même si on laissera naturellement les Namurois apprécier la chaise musicale parce que Monsieur Prévot qui nous a rejoint et je le salue également dans ses fonctions dont il a le privilège d'assurer aujourd'hui à l'internationale.

Les électeurs namurois et namuroises apprécieront ce jeu ou pas et donc on verra à l'analyse mais en tout cas, pour ce qui vous concerne, vous pouvez compter sur nous pour être une opposition piquante mais constructive – vous le savez – et faire en sorte que dans les moments difficiles, nous puissions aussi amener notre part à l'édifice. On a pu le démontrer à plusieurs reprises.

Et donc je pense que c'est important aussi comme message de pouvoir vous le délivrer, non pas rendre une tâche difficile, ardue mais d'être aussi respectés dans cette assemblée. Je pense que c'est important aussi de vous le signaler même si vous n'êtes pas nouvelle dans la fonction.

Voilà, je pense, en effet, que la configuration du Collège sera toute autre avec Monsieur Prévot en moins, le poids lourd du Collège et donc naturellement nous serons d'autant plus vigilants par rapport aux dossiers qui nous seront soumis.

Et je présente encore une fois mes excuses à Madame Barzin.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Madame Quintero et Monsieur Seumois.

M. F. Seumois, Conseiller communal PS:

Je vous remercie. Je vais rebondir sur les 1^{ers} mots de mon Chef de groupe, Monsieur Martin.

Madame la Bourgmestre faisant fonction puisque c'est ainsi que dorénavant, nous nous adresserons à vous, félicitations comme l'a dit mon collègue Martinet surtout courage parce que succéder à une personnalité comme notre hyper Bourgmestre, cela en demande et ce ne sera certainement pas chose aisée.

Après ces félicitations et ces encouragements, une petite question puisque vous avez introduit par un discours, on voit que vous allez présider le Conseil de Zone, ce qui est logique en votre fonction de Bourgmestre.

Plus tard dans la soirée, dans quelques minutes, on voit que vous allez certainement présider NEW aussi et donc dans les différentes attributions et les présidences qu'assumait Monsieur Prévot, il y avait aussi la présidence de la Zone NAGE.

Et puisque nous n'avons pas à décider ici de la Zone NAGE, je voulais simplement vous poser la question de savoir si vous alliez également assumer cette présidence au vu de la position de Namur comme principal contributeur de la Zone qui je rappelle, contribue à plus de 70% de la Zone.

Et donc il nous paraît important a minima de préserver la présidence pour un Namurois au risque – on le sait bien – de perdre en influence ou parfois de subir des décisions qui seraient moins opportunes au détriment des Namurois.

Je vous remercie.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Bonjour Monsieur Seumois.

Donc d'après le ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) de la Zone NAGE, Monsieur Prévot était effectivement le président et je suis la présidente faisant fonction en étant le membre de la Zone NAGE mais ce sera revoté en séance de Conseil lors du prochain Collège, pardon, de la Zone NAGE.

Donc cela n'a pas encore été décidé mais bien sûr que je ferai attention à être présente.

M. F. Seumois, Conseiller communal PS:

Et votre position par rapport à cela?

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Si je peux l'assumer, je l'assumerai.

M. F. Seumois, Conseiller communal PS:

Nous verrons, merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Madame Quintero.

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Merci.

Madame la Bourgmestre faisant fonction, chère Charlotte,

Au nom du groupe Écolo, je tiens à vous adresser nos plus sincères félicitations pour cette prise de fonction. C'est une belle reconnaissance de votre engagement et de votre travail au service des Namurois et Namuroises.

Nous regrettons cependant que vous ne soyez pas tout simplement Bourgmestre car aujourd'hui, Namur aurait pu écrire une nouvelle page de son histoire en accueillant sa première Bourgmestre élue. La seule femme à avoir occupé cette fonction jusqu'ici, c'était Catherine Maloteau, née Catherine Dona, elle l'a fait il y a près de 300 ans, c'était en 1734.

Votre nomination est un pas en avant mais il reste du chemin à parcourir pour que l'égalité en politique soit une évidence et non une exception. Nous espérons que ce moment en inspirera d'autres et ouvrira la voie à encore plus de représentativité.

En attendant, nous vous souhaitons plein succès dans cette fonction exigeante. Vous pourrez toujours compter sur notre vigilance mais aussi sur notre collaboration sincère et active dans l'intérêt de tous et toutes.

Merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Madame Quintero.

Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:

Merci Madame la Bourgmestre faisant fonction.

Je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots en ce moment qui est quand même un petit peu atypique, à la fois pour souligner que les 2 fois où il m'est arrivé de devoir me faire remplacer pour des responsabilités ministérielles, j'ai, à chaque fois, porté mon choix sur une dame, 2 grandes dames.

Et j'espère que cela mettra déjà un peu de baume au cœur de Madame Quintero même si ce sont des faisant fonction et pour le reste, cela ne se décide pas politiquement, cela se décide par les urnes et par les citoyens et citoyennes.

Et donc viendra – je n'en doute pas – le moment où une femme sera pleinement Bourgmestre à l'issue d'un scrutin et il nous faudra attendre probablement quelques années pour constater si ce momentum sera ou pas 2029, 2030, pardon. 2029, c'est pour les législatives.

Pour le reste, je suis vraiment très content de l'état d'esprit dans lequel les groupes politiques semblent accueillir les nouvelles responsabilités qui échoient à Madame Bazelaire.

Gageons que ce ne soit pas un propos que de circonstance mais que cette démarche constructive que systématiquement, les uns et les autres revendiquent puisse se palper tout au long des séances que nous aurons le plaisir de partager.

Il n'est pas exclu que mes responsabilités m'amènent parfois à être à l'étranger et dès lors de

ne pas pouvoir participer à l'une ou l'autre des séances – et je suis bien désolé par avance – mais à chaque fois que je serai sur le sol belge et que l'agenda le permettra, je continuerai de siéger au Conseil communal pour pouvoir aussi ne pas y être un simple spectateur passif mais pouvoir apporter renfort et soutien si cela devait s'avérer nécessaire.

En tout cas, partager avec force et détermination, à la fois mes convictions mais aussi le relais de la confiance que les citoyens ont bien voulu témoigner et donc il leur reviendra effectivement ultérieurement de la réitérer ou pas mais cela, c'est encore un autre chapitre.

En tout cas, bravo aussi à Madame Bazelaire, bien entendu, pour vos nouvelles charges et responsabilités et je ne doute pas que vous les assumerez avec brio. Si je n'avais pas eu cette certitude et cette confiance, je n'aurais pas alors opéré le choix qui a été opéré même s'il m'apparaissait incontestablement le plus légitime démocratiquement puisque le reflet aussi de l'expression citoyenne puisque Charlotte est celle qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages après moi. Et donc il y a une logique éminemment démocratique dans ce processus.

Et je me réjouis en félicitant par avance le tout jeune Echevin, Julien Lemoine, qui grille désormais le benjaminat – je ne sais pas si cela existe mais en tout cas, je viens de l'inventer – du Collège à Benoît avant, à Charlotte, qui font partie des 2 plus jeunes.

Et donc c'est effectivement désormais Julien qui incarnera cela avec une responsabilité très forte, une matière que j'avais d'ailleurs souhaité assumer à l'entame de mon mandat, c'est celle relative à l'enseignement, à l'éducation.

Et on sait combien c'est important et donc je lui souhaite, à côté du personnel, l'occasion de pouvoir s'épanouir pleinement et faire éclore tous ses talents que j'ai déjà eu le privilège de pouvoir découvrir lors des mois qui se sont écoulés à la faveur des négociations gouvernementales.

Et donc plein succès à cette belle équipe dont je vais évidemment continuer de me sentir proche et de pouvoir continuer à leurs côtés de garantir une saine vigilance, non pas comme une belle-mère encombrante comme j'ai pu en utiliser l'expression mais plutôt en faisant un petit clin d'œil au rallye de Wallonie, en étant désormais sur le siège passager ayant confié le volant à Charlotte mais en tentant de prodiguer, quand ce sera jugé nécessaire et utile, les bons conseils pour une bonne tenue de route et s'assurer dès lors, que les tournants sont bien négociés et que l'on arrive avec résultats à la ligne d'arrivée.

Voilà, merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur le Ministre. Cela fait drôle.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir?

Madame Lazon.

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Madame la Bourgmestre parce qu'on va rester dans l'ambiance.

Moi, je voudrais m'exprimer au nom des Engagés et exprimer toute notre profonde gratitude à notre nouveau Ministre, Vice-Premier, Ministre des Affaires étrangères donc Maxime mais surtout pour son dévouement en tant que Bourgmestre, son engagement pour notre belle ville, son leadership qui a grandement contribué au développement de Namur.

Alors évidemment, une opportunité comme celle qu'il a embrassé la semaine dernière, cela ne se représente pas très souvent, probablement et donc on comprend bien, évidemment, le fait qu'être Ministre et en plus, Ministre des Affaires étrangères, est vraiment une très belle opportunité. On n'en doute pas.

Je suis rassurée aussi en entendant les paroles de Maxime, c'est qu'il ne va pas nous oublier même si les Affaires étrangères vont l'emmener parfois vraiment dans des contrées lointaines. On va même lui demander s'il accepte de parler de Namur là où il sera pour avoir une belle répercussion.

On n'en doute pas qu'il le fera mais on le sait, il ne sera jamais très loin de Namur. D'ailleurs

on va lui dire: "Maxime, ne nous oublie pas".

Merci aussi par rapport à notre groupe, à sa présidence évidemment de notre mouvement parce que Les Engagés, c'est la marque Maxime Prévot et voilà, on est en route et on continuera et il doit savoir que nous sommes tous derrière lui.

Mais on félicite évidemment notre collègue Charlotte pour son poste de Bourgmestre faisant fonction et on ne doute pas que son dynamisme, son peps, va apporter aussi beaucoup d'énergies nouvelles à Namur et au développement et à continuer le développement de notre belle ville.

Et félicitations au benjamin, à Julien, il est peut-être jeune mais il est déjà un grand par sa réflexion, par sa vision politique, sa vision pour Namur donc c'est certainement une grande chance pour le Collège aussi d'avoir eu Julien qui a rejoint la table.

Et on ne doute pas que l'entière du Collège sera toujours là pour répondre avec passion aux besoins des Namurois et des Namuroises.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Madame Lazon.

Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Merci Madame Bazelaire.

Alors c'est vrai que je ne pensais pas prendre la parole, vu que le Président du Conseil allait le faire par la suite, vu qu'on était toujours sur le point du budget, à la base, de la Zone de Police.

Mais allons-y. Donc félicitations à vous. Merci à Monsieur le Bourgmestre empêché, Monsieur le Ministre, pour tout ce qui a pu être fait durant les années qui sont passées parce que c'est vrai que – on peut le dire – si beaucoup de projets qui sont maintenant mis en place et qui ont été mis en place ces dernières années par la majorité passée et qui seront encore mis par la majorité actuelle.

On parlait toujours de la Prévot touch, on parlait de la Charlotte touch et on a hâte de la découvrir mais c'est vrai qu'on a toujours, en tant que Namurois eut la question: "Tiens, vous êtes au Conseil communal, est-ce que vous connaissez Maxime Prévot?"

Et donc c'est aussi pour nous une grande fierté d'avoir pu travailler à tes côtés, Maxime. Il est derrière moi, je sais qu'il est derrière mon épaule si jamais.

Mais donc félicitations! Un Collège qui est renouvelé aussi avec cette nouvelle législature, de nouvelles têtes et je suis sûr, un vent de fraîcheur qui sera bien important parce que les défis seront énormes.

Et un "Félicitations" tout particulier à Julien avec qui on a un passé politique important mais je peux dire aujourd'hui qu'en tant qu'ancien co-conseiller et maintenant, Monsieur l'Echevin, félicitations et sois fier de toi parce que tu as travaillé pour cela. Félicitations à toi.

Voilà, je pense qu'on a du travail, on a une majorité qui doit maintenant être unie et dans sa nouvelle disposition, pour pouvoir trouver ses nouvelles habitudes mais nous sommes convaincus, en tout cas, au sein du groupe MR, que la dynamique sera toujours aussi belle et qu'elle sera toujours dans l'intérêt des Namuroises et Namurois parce que toutes les personnes qu'on a devant nous et toutes les personnes qui sont autour de moi aiment Namur. Et c'est pour cela qu'on est là aussi.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Demarteau.

Est-ce que je peux revenir au point 3?

Allez-y Monsieur Maillen.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Evidemment, en ouvrant la séance, Maxime, je voulais faire un petit mot mais comme tu n'étais pas là, je préférais le faire quand tu étais présent. Mais moi, je vais le lire parce que je l'avais préparé.

Chers amis, chers collègues,

Aujourd'hui, c'est un moment particulier pour Namur. Après 13 ans – si ma mémoire est bonne – à la barre, Maxime Prévot passe le relais sans pour autant quitter le navire. Faisons-lui confiance. Il prend le cap d'une toute nouvelle aventure et quelle aventure! Ministre des Affaires étrangères!

Un Namurois devient donc la voix de la Belgique dans le monde. Quelle fierté! Mais c'est aussi une mission exigeante. Dans le contexte géopolitique actuel, plus qu'inquiétant, il ne s'agira pas seulement d'apporter des baisers de Flawinne aux ambassadeurs.

Maxime devra gérer les crises, négocier avec finesse, arrondir les angles. Bref, il va faire ce qu'il a toujours fait ici, du Prévot dans le texte. Plus que jamais, souhaitons, Maxime, que ton corps soit diplomatique.

Maxime, si je suis là aujourd'hui, c'est un peu aussi grâce à toi. On a partagé des années de travail et d'échange. Certes, il y a eu des moments plus faciles que d'autres mais nous avons toujours privilégié le respect et protégé notre amitié envers et contre tout.

La vie communale continue et Namur a donc désormais une nouvelle capitaine, Charlotte Bazelaire devient notre Bourgmestre faisant fonction – c'est le mot d'aujourd'hui – une amie, une femme de caractère qui s'est engagée à relever ce challenge avec énergie et détermination.

Elle pourra compter sur une majorité unie et loyale pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées.

Dans la foulée, un petit nouveau entre dans l'équipe, Julien Lemoine, un nouveau défi pour lui aussi.

(Rires dans l'assemblée)

On lui souhaite la bienvenue et beaucoup de succès dans ces nouvelles responsabilités.

Un mot pour nos amis de l'opposition. Je vous vois venir, Prévot n'est plus là, Charlotte débute, c'est peut-être le moment d'en profiter.

Alors oui, Charlotte prend ses marques mais attention elle est bien entourée. Elle a déjà prouvé qu'elle pouvait, elle aussi, tenir la barre et garder le cap.

Et puis Maxime, même en tant que simple Conseiller, aura toujours l'opportunité si le besoin s'en fait sentir de glisser quelques interventions bien ciblées dont il a le secret. En plus, je pourrai vite le voir, il est pile en face de moi.

Bref! Les débats resteront animés comme il se doit, du répondant toujours mais dans le respect et plus si affinités.

Maxime, Monsieur le Ministre, on te souhaite beaucoup de succès dans cette nouvelle et délicate mission. Tu vas représenter la Belgique et comme l'a dit Geneviève, un peu Namur aussi, par la force des choses, avec l'intelligence qu'on te connaît, ton sens inné de la nuance qui n'enlève rien à ton pragmatisme. En fait, on pourrait dire que tu es né diplomate.

Si un jour, l'Arizona devient un désert trop aride, si négocier avec des Chefs d'Etat et de Gouvernement te semble finalement plus éprouvant que gérer les chantiers de Namur, sache que ta place ici reste bien au chaud parce qu'au fond, tu es empêché, pas exilé.

Alors si l'ambiance fédérale devient trop sèche et que les oasis diplomatiques se font rares, tu sais où trouver une ville où les débats restent animés et une chaise t'attendra au moins jusqu'aux élections parce qu'après – qui sait? – il y a pas mal de monde au portillon.

Une page se tourne, une autre s'écrit mais ce qui compte comme tout le monde l'a dit, avant tout, c'est Namur.

Merci à vous tous pour votre engagement au service de notre ville. Merci pour tout, Maxime, et bon vent.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Maillen.

Je vais donc revenir au point 5, le budget 2025 de la Zone de Police. Unanimité?

Ah! Des questions.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

En fait, j'avais demandé la parole.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

En fait, c'est le point 3, le budget.

Donc la parole pour le budget, allez-y, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

Peut-être juste un mot sur le budget qui nous est présenté, de pouvoir souligner que les dépenses en frais de personnel augmentent de 4,25% par rapport à 2024, ce n'est pas une grande surprise mais je pense qu'il faut le souligner puisqu'on sait qu'elles représentent près de 90% ou un peu moins, en tout cas, du budget de notre Zone.

Et cela me permet de faire la transition, naturellement, sur la dotation fédérale qui diminue de 2,2% par rapport à 2024 après MB (modification budgétaire). Et donc ce qui est important, c'est de souligner que notre volontarisme en matière de sécurité de Police n'est pas payé au niveau du Fédéral et qu'on espère que – et cela fera partie d'une des questions que je vous poserai tout à l'heure – cela sera à la hauteur des défis si non des défis, des besoins que nous exprimons ici, sur le terrain.

Et donc la dotation communale doit, naturellement, combler les manquements du Fédéral. Et je pense que dans l'équation difficile que vous allez devoir résoudre jusqu'à la prochaine MB, il faudrait en tenir compte en espérant que de bonnes nouvelles viennent d'en haut.

Pour les investissements, souligner sans doute une chose, c'est le budget important d'un million d'euros pour les caméras. Dans la mesure où on sait qu'en termes de sécurité, de prévention, elles sont aussi un outil important.

On en a souvent parlé et donc même si c'est un point important, je pense, en tout cas, qu'il fallait le souligner.

Voilà, en tout cas, pour l'intervention que nous voulions faire par rapport au budget présenté.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:

Oui, merci Madame Bazelaire.

Juste une précision à l'attention de Monsieur Martin.

Il n'est pas surprenant que la dotation fédérale actuelle soit légèrement tassée de 2,5% - avez-vous souligné – puisque pour rappel, nous n'avons toujours pas de budget 2025 au niveau fédéral, nous sommes sous fonctionnement des douzièmes provisoires.

Et donc c'est seulement lorsqu'un budget aura été adopté au niveau fédéral, que l'on pourra alors jauger de la hauteur de la dotation pour l'année 2025. Et du reste, je pourrai me réjouir que l'accord gouvernemental fédéral a bien prévu une réforme des modalités de financement des Zones de Secours – cela serait idéal – mais des Zones de Police avec une révision de la norme KUL et avec la mention explicite puisque les moyens complémentaires qui vont être dégagés ne pourront, de toute manière, quel que soit le nouveau système qui supplanterait le

régime actuel de la norme KUL, ne pourrait pas amener à une diminution des dotations.

Cela ne peut aller que à la hausse. Et il y a plusieurs centaines de millions d'euros qui ont été prévus par la trajectoire pour pouvoir redonner un peu d'oxygène aux Zones de Police qui le méritent depuis fort longtemps.

Mais donc même si le principe à ce stade, est acquis, ce qui est déjà important, il nous faudra rester attentifs à la manière dont cela va s'implémenter dans les mois et années qui viennent.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Prévot et vous répondez à une partie de la question de Monsieur Martin tout à l'heure.

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci beaucoup Madame la Bourgmestre.

Maintenant qu'on est au-delà des félicitations et autres, j'attendais ce moment pour poser cette question mais Monsieur Martin m'a devancé parce que je n'avais pas su venir malheureusement, pour raisons médicales, à votre commission, 1^{ère} commission vendredi.

Mais du coup, il y a eu une réponse grâce à Monsieur Martin, un investissement de plus ou moins un million d'euros cette année.

Est-ce que c'est anticipé – parce que j'ai vu qu'il y avait 2 documents, celui-ci et 2025-2030, ce qui est normal, il y a une réflexion à long terme – est-ce que le but, c'est d'avoir un investissement structurel d'un million par an? Est-ce que vous n'avez pas encore d'informations par rapport à cela? Voilà, si vous avez bouclé ce budget-ci, vous ne savez pas encore pour le reste.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Un million n'est pas prévu chaque année sur le long terme. Par contre, ici, dans le million, il y a aussi des nouvelles caméras mais il y a le remplacement d'anciennes caméras qui arrivent en fin de vie, qu'il faut absolument remplacer.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Absolument. En tout cas, vous allez le faire.

Donc oui voilà, il n'y a pas besoin de tergiverser pendant des heures, vous connaissez notre position.

Soutien évidemment au budget dans son aspect et fonctionnement et personnel, évidemment, c'est important. Cela a été un des thèmes principaux de la campagne électorale, notamment parce que le sentiment d'insécurité et l'insécurité objective grandissent.

Donc à ce titre-là, évidemment, on soutient la partie budget pour engager du personnel mais pas la partie – d'après nous – gaspillage dans les caméras. Et donc ce sera, pour nous, une abstention assez logique.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

D'accord Monsieur Bruyère.

Donc oui pour tout le monde et abstention pour le PTB.

Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, et notamment ses articles relatifs au budget;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale du 5 septembre 2001, tel que modifié;

Vu la circulaire ministérielle PLP 65 du 21 novembre 2024 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2025 à l'usage des zones de police;

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Considérant que la dotation communale est fixée au montant de 27.221.133,32 € et correspond au montant prévu au sein du budget communal;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 03 février 2025;

Sur proposition du Collège communal du 04 février 2025;

Adopte le budget 2025 dont les résultats globaux se présentent comme suit:

<u>Service ordinaire</u>	
Recettes de l'exercice propre	47 623 530,21 €
Dépenses de l'exercice propre	50 093 033,79 €
Résultat de l'exercice propre	- 2 469 503,58 €
Résultat des exercices antérieurs	314 843,11 €
Recette exercice propre + antérieurs	47 942 873,32 €
Dépenses exercice propre + antérieurs	50 097 533,79 €
Prélèvements	2 154 660,47 €
Prélèvements	0,00 €
Résultat global	0,00 €

<u>Service extraordinaire</u>	
Recette de l'exercice propre	3 797 000,00 €
Dépenses de l'exercice propre	3 797 000,00 €
Résultat de l'exercice propre	0,00 €
Résultat des exercices antérieurs	0.00 €
Prélèvements	0,00 €
Résultat global (exercice propre et antérieurs)	0.00 €

Ledit budget accompagné de ses annexes sera transmis au Gouverneur pour approbation.

LOGISTIQUE

4. Marché de téléphonie et services annexes du SPF Finances: adhésion

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Alors nous pouvons passer au point 4, le marché de téléphonie et services annexe sdu SPF Finances.

Unanimité. Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1222-7 et L3122-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de

services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6° et 47 qui dispensent les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu le cahier des charges S&L/DA/2021/055 "Services de téléphonie mobile et fixe" initié par le SPF Finances et les décisions motivées attribuant ce marché à la société Proximus SA, Boulevard du Roi Albert II à 1030 Bruxelles;

Vu le rapport de la Zone de Police Namur Capitale établi en date du 20 décembre 2024, entré au service MPFS le 27 janvier 2025, justifiant l'adhésion au marché S&L/DA/2021/055 initié par le SPF Finances relatif à des services de téléphonie et services annexes qui a pris cours le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans, attribué à la société Proximus SA, Boulevard du Roi Albert II à 1030 Bruxelles et composé des lots suivants :

- Lot 1 : téléphonie fixe et mobile
- Lot 2 : lignes spéciales
- Lot 3 : services complémentaires

Attendu que la Zone de Police Namur Capitale souhaite basculer l'ensemble des services en matière de téléphonie mobile, fixe et services annexes vers ce marché proposant des conditions plus avantageuses;

Considérant que ce marché est ouvert aux entités publiques telles que les Zones de police locales;

Sur proposition du Collège communal du 04 février 2025,

Par ces motifs,

Décide :

- d'adhérer, pour les années 2025 à 2026, au marché S&L/DA/2021/055 "Services de téléphonie mobile et fixe" initié par le SPF Finances et d'attribuer à la société Proximus SA, Boulevard du Roi Albert II à 1030 Bruxelles.
- de désigner Monsieur Laurent Moreau, Chef du Service Logistique de la Zone de Police de Namur Capitale (ou sa remplaçante /son remplaçant) en tant que personne de contact chargé de surveiller la bonne exécution des commandes effectuées par la Zone de Police;

5. Marché public "Accord-cadre pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services associés) dans le domaine de l'infrastructure informatique": adhésion

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 5, marché public, accord-cadre pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels.

Est-ce que c'est unanimité? Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-7 relatif à l'admission à une centrale d'achat, l'article L3122-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et notamment les articles 2, 35°, 43§1^{er}, §5 3° et §6, 47§1^{er} 3° relatifs à l'accord -cadre;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu le rapport du 27 janvier 2025, établi par la Zone de Police Namur Capitale aux termes duquel elle justifie l'adhésion à l'accord-cadre "n° V.I.T.O.-PPP04G-851/2035/RO-ICT INF02_nr1" infra 2023 relatif à l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services associés) dans le domaine de l'infrastructure ICT, par le fait que cela leur permettra d'enregistrer la ZPNC sur la plateforme leur donnant accès au catalogue détaillé des fournitures et services proposés. Que cette adhésion n'impliquera aucune obligation d'achat mais constitue une opportunité d'achat en cas de nécessité;

Sur proposition du Collège communal du 04 février 2025,

Par ces motifs :

Décide :

- d'adhérer à l'accord-cadre n° V.I.T.O.-PPP04G-851/2035/RO-ICT INF02_nr1 infra 2023 relatif à l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services associés) dans le domaine de l'infrastructure ICT ;
- en cas d'accord de principe sur l'adhésion, de marquer son accord sur l'adhésion à l'ensemble des lots du contrat cadre VITO, à savoir:
 - Lot 1 : Serveurs & Stockage (Remporté par AXI, Cronos Public Services NV et SIMAC NV);
 - Lot 2 : Sauvegarde & Archivage (Remporté par AXI, Cronos Public Services NV et Core ICT);
 - Lot 3 : Hyperviseur & Cloud (Remporté par AXI, Cronos Public Services NV et Core ICT);
 - Lot 4 : Réseau & Sécurité (Remporté par Orange Cyberdefense, Proximus NV et Savaco NV);
 - Lot 5 : End points (Remporté par AXI, Econocom et TRIUS);
- de désigner Monsieur Laurent Moreau, Chef du Service Logistique de la Zone de Police de Namur Capitale (ou sa remplaçante /son remplaçant) en tant que personne de contact chargé de surveiller la bonne exécution des commandes effectuées par la Zone de Police;

6. Fourniture et livraison des produits et matériel d'entretien: stock 2025-2028 - marché conjoint Ville-Zone de Police et SONEFA - projet

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 6, fourniture et livraison de produits et matériel d'entretien, stock 2025-2028.

Unanimité? Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-6 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours

en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 et l'article 57, les articles 2, 36° et 48 permettant une réalisation conjointe occasionnelle du marché pour le compte de plusieurs adjudicateurs;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu la délibération du Conseil communal du 21 janvier 2025 décidant de déléguer au Collège communal le recours à un marché public conjoint, la désignation, le cas échéant, de l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et, le cas échéant, l'adoption de la convention régissant le marché public conjoint pour toutes les dépenses relevant du budget ordinaire et pour les dépenses relevant du budget extraordinaire aux marchés publics conjoints d'un montant estimé inférieur à 120.000 € HTVA;

Vu le courrier émanant de la SONEFA en date du 24 octobre 2024 informant notamment :

- qu'elle souhaite être associée au futur marché « PME » de la Ville de Namur;
- qu'elle donne le pouvoir à la Ville de Namur en tant que pouvoir adjudicateur dirigeant pour la gestion administrative du dossier;

Vu le rapport établi en date du 19 décembre 2024 par le Service Ressources Logistiques (regroupant également les demandes de la Zone de Police et de la SONEFA), aux termes duquel il justifie un marché conjoint entre la Ville de Namur, la Zone de Police de Namur et la SONEFA pour la fourniture et livraison des produits et matériel d'entretien (Stock 2025-2028);

Vu le cahier des charges MPFS 2882 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services pour le marché "Fourniture et livraison des produits et matériel d'entretien (Stock 2025-2028) - Marché conjoint Ville de Namur, Zone de Police de Namur et SONEFA";

Considérant que ce marché est divisé en 3 lots:

- Lot 1 (Ville de Namur) : estimé annuellement à 192.000,00 € TVAC (158.677,69 € HTVA – TVA : 21%), soit 768.000,00 € TVAC (634.710,74 € HTVA – TVA : 21%) pour toute la durée du marché (2025-2028) ;
- Lot 2 (Zone de Police de Namur) : estimé annuellement à 14.800,00 € TVAC (12.231,41 € HTVA – TVA : 21%), soit 59.200,00 € TVAC (48.925,62 € HTVA – TVA : 21%) pour toute la durée du marché (2025-2028);
- Lot 3 (SONEFA) : estimé annuellement à 45.526,25 € TVAC (37.625,00 € HTVA – TVA : 21%), soit 182.105,00 € TVAC (150.500,00 € HTVA – TVA : 21%) pour toute la durée du marché (2025-2028);

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève annuellement à 252.326,25 € TVAC (208.534,09 € HTVA – TVA : 21%), soit 1.009.305,00 € TVAC (834.136,36 € HTVA - TVA: 21%) pour toute la durée du marché (2025-2028);

Considérant que ce marché annuel peut être reconduit tacitement 3 fois pour une durée maximale de 4 ans et que le Pouvoir adjudicateur a la possibilité de résilier le marché sans indemnité, tenant compte d'un préavis de 3 mois avant la fin de chaque reconduction;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le Pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités dont il aura besoin;

Considérant qu'il s'agit d'un marché conjoint pour lequel il est recommandé que la Ville de Namur exécutera la procédure et interviendra au nom de la SONEFA à l'attribution

du marché;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne;

Considérant que le marché est pluriannuel, la partie Zone de Police fera l'objet d'une délibération Conseil conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat;

Vu l'avis du Conseiller en prévention en date du 19 décembre 2024;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 27 janvier 2025;

Sur proposition du Collège communal du 28 janvier 2025,

Décide:

1. d'approuver le cahier des charges MPFS 2882 "Fourniture et livraison des produits et matériel d'entretien (Stock 2025-2028) - Marché conjoint Ville de Namur, Zone de Police de Namur et Sonefa" et le montant estimé pour la Zone de Police s'élevant annuellement à 14.800,00 € TVAC (12.231,41 € HTVA – TVA : 21%), soit 59.200,00 € TVAC (48.925,62 € HTVA – TVA : 21%) pour toute la durée du marché (2025-2028).
2. de passer le marché par procédure ouverte et de soumettre le marché à la publicité européenne.

Cette dépense estimée à un montant annuel de 14.800,00 € TVAC (12.231,41 € HTVA – TVA : 21%), soit 59.200,00 € TVAC (48.925,62 € HTVA – TVA : 21%) pour toute la durée du marché (2025-2028), sera imputée sur l'article 330/12402-02 du budget ordinaire des exercices considérés (2025 à 2028), sous réserve de leur vote par le Conseil, de leur approbation par l'autorité de tutelle et dans le respect des douzièmes provisoires (2026 à 2028) et ventilée de la manière suivante :

- 2025 (au prorata des mois à engager de mai à décembre) : 10.600,00 € TVAC (8.760,33 € HTVA – TVA : 21%)
- 2026 : 16.200,00 € TVAC (13.388,43 € HTVA – TVA : 21%)
- 2027 : 16.200,00 € TVAC (13.388,43 € HTVA – TVA : 21%)
- 2028 : 16.200,00 € TVAC (13.388,43 € HTVA – TVA : 21%)

Les commandes seront passées au fur et à mesure des besoins par bordereau de commande sous le contrôle du service destinataire ou de son représentant.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

7.1. "Mesures envisagées par le Collège pour prévenir et lutter contre certains comportements inacceptables" (M. F. Delahaut, Conseiller communal MR)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Nous passons aux points inscrits à la demande des membres du Conseil.

Et le point 7.1 est introduit par Monsieur Delahaut. Ce sont les mesures envisagées par le Collège pour prévenir et lutter contre certains comportements inacceptables.

Je vous rappelle que vous avez 5 minutes, Monsieur Delahaut.

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Merci beaucoup.

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre ville a la responsabilité d'assurer un cadre de vie harmonieux pour tous ses habitants. À ce titre, elle dispose du pouvoir d'élaborer des règlements communaux afin de garantir la bonne tenue des citoyens dans l'espace public, tout en veillant au respect des droits et libertés fondamentaux des plus démunis.

Or nous constatons que certaines personnes se font suivre, insulter ou harceler dans nos rues. Sous prétexte que ces agressions sont "seulement" verbales, devrions-nous les tolérer? Bien sûr que non. Ces comportements portent atteinte à la dignité et à la sécurité de nos concitoyens et nous avons le devoir d'y répondre.

Dans cette perspective, je souhaiterais interroger le Collège sur les mesures qu'il envisage pour prévenir et lutter contre ces comportements inacceptables en 4 points:

1. L'état des lieux:

Disposez-vous de données ou d'éléments concrets permettant d'évaluer l'ampleur de ce phénomène à Namur? Si oui, comment cette problématique est-elle prise en compte aujourd'hui?

2. Les actions actuelles:

Quelles sont les actions déjà mises en place pour assurer la tranquillité et la sécurité des citoyens face à ces comportements?

3. Les perspectives d'amélioration:

Quelles nouvelles initiatives pourraient être envisagées pour renforcer la lutte contre ces comportements sans pour autant stigmatiser les plus précaires?

4. La coopération et la sensibilisation:

Un travail de sensibilisation ou de formation spécifique pourrait-il être développé auprès des services de police, des acteurs sociaux et des citoyens eux-mêmes pour mieux prévenir ces situations?

L'objectif est de trouver un équilibre entre le respect des plus démunis et la garantie d'un cadre de vie serein et sécurisé pour l'ensemble de la population.

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur le Conseiller.

En tant que Présidente de la Zone de Police, c'est à moi de vous répondre.

Vous identifiez ce soir des comportements dérangeants et inacceptables de certaines personnes qui, en rue, bousculent parfois fortement voire violemment le sentiment de sécurité de citoyens et de citoyennes par leur attitude et leurs propos choquants.

Sachez qu'il n'a jamais été question de ne pas prendre au sérieux ces comportements harcelants sous prétexte qu'ils ne seraient que verbaux. Certes, la preuve à en apporter est plus complexe. C'est donc en amont qu'il faut agir et prévenir.

Nous avons eu le plaisir d'entendre longuement le Chef de Corps de notre Zone de Police le mois dernier à propos de l'organisation de la Zone, de ces défis, de ces projets et de ces priorités.

Vous l'avez d'ailleurs si je ne m'abuse, interpellé à ce sujet à cette occasion. Je ne vais donc pas reprendre tous les axes qui pourraient participer à la réponse mais il me semble utile et nécessaire de reparler de ce que fait la police en cette matière et par qui elle est aidée pour contrer ce phénomène de harcèlement, parfois d'acharnement de rue.

Pour répondre à votre 1^{ère} question, non, nous n'avons malheureusement pas d'état des lieux statistiques du harcèlement de rue, des agressions verbales et des interpellations dérangeantes. Nous avons cependant, une meilleure connaissance de ce phénomène depuis la mise en place de l'équipe Herscham dans le cadre de notre plan d'actions "Sécurité, fragilité et attractivité lancé sous la précédente législature.

Nos gardiens de la Paix et les agents du groupe Prévention sociale remontent également via les info-scans les plaintes qui leur sont adressées lors de zonage en rue, sans oublier les stewards urbains de Namur CentreVille qui remontent également les plaintes des commerçants si ceux-ci ou celles-ci leur ont fait savoir.

Pour répondre à votre question suivante relatives aux actions, perspectives d'amélioration et sensibilisation, il me semble important de rappeler que, sur le domaine public, au quotidien, la police est présente avec notamment ses équipes Herscham et Urban.

La cellule Herscham patrouille en ville et va surtout à la rencontre des personnes sans domicile fixe et toxicomanes. Cette équipe fait un superbe travail incroyable et il est difficile de ne pas vraiment le souligner.

En collaboration avec les services de la Cohésion sociale, leur but est d'assurer un go-between entre la prévention et l'approche répressive, cadrée et encadrée.

Les équipes Urban au nombre de 4 sont composées de 2 policiers qui quadrillent à pied 4 secteurs avec comme objectif la visibilité et la lutte contre les incivilités et ce en complément des patrouilles mobiles 24h/24.

Les patrouilles Urban vont au contact de tous les citoyens et les citoyennes et privilégient le contact avec les commerçants du centre-ville de Namur et de Jambes. Vous les avez peut-être rencontrés dans votre commerce et si pas, n'hésitez pas à entamer la discussion avec eux.

Il y a aussi les opérations de sécurisation de notre Zone menées 4 à 5 fois par mois et dont nous publions un compte-rendu mensuellement. Elles participent également à la lutte contre ce phénomène agressif.

Enfin nos gardiens de la Paix et les agents des groupes de prévention sécurité sont également très actifs pour rappeler à l'ordre voire dresser des procès-verbaux lorsque des comportements inadéquats sont constatés par ceux-ci.

Pour finir, je m'en voudrais de ne pas évoquer les agents du service de Madame Klein qui font un gros travail de sensibilisation et de prévention vis-à-vis du harcèlement de rue et plus particulièrement le harcèlement sexiste car ce harcèlement existe malheureusement aussi et peut être très violemment perçu et vécu.

Il est évident que ces comportements agressifs, insultants ou harcelants sont source de sentiment pénible, irritant et anxiogène, ce que nous ne souhaitons nullement ni pour vos clients, ni pour les touristes, ni pour les habitants, ni pour nos enfants.

Ces comportements sont bien interdits par notre RGP (Règlement Général de Police) mais les plaintes concrètes permettant d'identifier les sujets sont rares.

Le travail de la cellule Herscham, vous l'aurez compris et les acteurs sociaux est dès lors essentiel et des formations spécifiques sont bien en place, non seulement à la police mais aussi avec les agents du terrain de la Ville de Namur et les stewards de Namur CentreVille.

Notre objectif est, comme vous le dites, de pouvoir trouver un équilibre entre tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices de notre ville et de nos villages dans un cadre de vie serein et sécurisé.

Nous en sommes bien conscients et continuons à proscrire avec tous les moyens évoqués ce type de comportements.

Merci pour votre écoute.

Vous pouvez répondre si vous le souhaitez, Monsieur Delahaut.

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Je vous remercie pour votre réponse. Je pense que nous faisons un peu le même constat. J'espère évidemment que ce type de situations que nous connaissons depuis des années depuis peu d'années finalement aujourd'hui va s'améliorer.

C'est vrai que le constat, il y a de cela une dizaine d'années, était moins grave qu'aujourd'hui mais je pense que c'est un constat qu'on peut faire de manière globale, en fait, au travers de

tout le pays et de manière plutôt globale aussi.

Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 21 février 2019, tel que modifié, et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 12 février 2025 de M. F. Delahaut, Conseiller communal MR, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil communal du 18 février 2025 le point complémentaire suivant: *"Mesures envisagées par le Collège pour prévenir et lutter contre certains comportements inacceptables"*,

Entend M. F. Delahaut, Conseiller communal MR.

**7.2. "Lutte contre le trafic de drogue: quelles stratégies face à la menace grandissante"
(M. F. Martin, Chef de groupe PS)**

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Nous allons passer au point 7.2, la question introduite par Monsieur Martin "Lutte contre le trafic de drogue: quelles stratégies face à la menace grandissante?"

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

Au moment d'écrire l'intervention, je n'imaginais pas que les choses allaient tourner au drame puisque depuis, plusieurs personnes sont décédées et donc la gravité, naturellement, des faits et encore aujourd'hui, avec plusieurs perquisitions qui ont été menées, non pas seulement à Bruxelles mais aussi dans notre région en Wallonie, à plusieurs endroits, qui démontrent s'il le fallait encore, la gravité et l'ampleur du phénomène; avec à plusieurs reprises, une conférence de presse, encore aujourd'hui, du Procureur du Roi et la Commissaire nationale aux drogues, sur la situation assez désastreuse que nous devons vivre.

Donc ces récents événements nous posent, suite à ce que vous avez pu souligner tout à l'heure, les dires et les propos qui ont été tenus par notre Chef de Corps lors de la séance déroulée qui démontraient s'il le fallait l'état de la situation aussi et le dernier constat des opérations montre aussi une recrudescence par rapport au phénomène de drogues aussi dans notre ville, qui n'est pas épargnée.

Et on le sait. C'est d'ailleurs un sujet qui nous a mobilisés ces derniers mois et qui doit nous mobiliser aujourd'hui encore, à plus d'un titre.

Cette actualité donc m'amène à vous interpellier sur les mesures mises en place et les stratégies à développer pour renforcer la sécurité et la prévention sur Namur.

Face aux événements récents, le Conseil Régional de Sécurité de Bruxelles a décidé de prolonger de six mois la stratégie "hotspots" ciblant les zones les plus affectées par le trafic et la criminalité associée. Cette méthode pourrait-elle être envisagée à Namur, notamment dans les quartiers où l'on observe une montée de l'insécurité liée aux stupéfiants?

C'est une 1^{ère} question essentielle.

Plusieurs articles récents de ces derniers jours mettent en lumière des réalités préoccupantes du trafic de drogue en Belgique et dans notre région.

.On y apprend que notamment:

- *Le marché est dominé par le cannabis et la cocaïne avec une distribution de plus en plus organisée.*
- *La consommation de cocaïne semble se banaliser en Belgique et touche toutes les couches de la société. C'est une des drogues les plus consommées dans notre pays,*

ce qui explique un juteux trafic.

- *Les trafiquants utilisent des technologies avancées pour coordonner leurs opérations et échapper aux forces de l'ordre.*
- *La violence liée aux trafics s'intensifie, notamment à cause des règlements de comptes entre bandes rivales. On l'a vu ces derniers jours.*
- *Le blanchiment d'argent issu de la drogue rend difficile le démantèlement des réseaux criminels.*
- *Enfin s'il fallait le confirmer, en 5 ans, la quantité de drogue saisie aurait même presque triplé.*

Face à ces constats et le contexte actuel, plusieurs questions essentielles se posent:

1. *Comment notre Zone de Police adapte-t-elle ses stratégies face à ces nouvelles réalités et aux événements bruxellois de ces derniers jours?*
2. *Une coopération renforcée avec d'autres grandes villes du pays est-elle envisagée pour lutter plus efficacement contre ce fléau?*
3. *Quelles actions et synergies sont mises en place avec singulièrement le port d'Anvers, plaque tournante du trafic de drogue en Belgique (à titre informatif, ces cinq dernières années, 416 tonnes de cocaïne y ont été saisies pour une valeur estimée à plus de 20 milliards d'euros) et avec d'autres acteurs comme les douanes, les centres de tri, les aéroports et plus particulièrement le Commissariat aux drogues qui voit ou, en tout cas, a vu ces derniers jours ses prérogatives renforcées par la volonté du Gouvernement fédéral.*

Des collaborations sont-elles organisées voire en construction et si oui, avec quels acteurs spécifiquement pour limiter l'acheminement de stupéfiants vers notre capitale? En d'autres termes, Namur est-elle impliquée dans ces réflexions et stratégies nationales?

4. *Une autre question. Ces dispositifs spécifiques comme la stratégie des "hotspots" pourraient-ils être mis en place à Namur pour anticiper et contenir ce phénomène?*
5. *Un point important naturellement pour nous. Pouvez-vous nous confirmer que des actions communes en collaboration avec les acteurs sociaux sont-elles également prises pour prévenir les assuétudes et décourager les (futurs) consommateurs et les jeunes plus particulièrement ou éviter que des petits consommateurs ne soient embrigadés dans des cercles criminels de vente ou distribution de drogues?*

Encore une fois, et tant que le Procureur du Roi que d'autres ont dit que la prévention devait être un élément important pour pouvoir endiguer le phénomène et on ne peut pas juguler ce phénomène uniquement par la sécurité mais il faut aussi prendre le mal à la racine.

Et c'est d'ailleurs et je le redis; ce que le Procureur du Roi, lors d'une visite en commission du Bourgmestre, nous avait dit d'ailleurs: "Les bleus dans les rues, c'est très bien. Il faut aussi de la prévention". Donc c'est un élément important.

6. *A l'heure où la technologie est de plus en plus employée par les réseaux sociaux pour véhiculer et distribuer les produits stupéfiants, des collaborations existent-elles au plan local avec – on peut l'imaginer – la Computer Crime Unit?*

Et je ne saurais pas terminer ma question, j'ai été plus ambitieux.

Merci, en tout cas, pour toutes les questions que vous nous apporterez en insistant sur la sécurité et la prévention sur ce phénomène.

Merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur le Chef de groupe pour votre question. Je vais y répondre également en tant que Présidente de la Zone de Police.

L'actualité bruxelloise est particulièrement interpellante et choquante comme vous l'avez dit. Je me suis aussi naturellement tournée vers notre Chef de Corps pour avoir des éléments de réponses bien que consciente de tout ce qui a été fait et qui est fait à Namur suite à sa longue présentation, comme on l'a dit, le mois passé.

Tout d'abord, nous pouvons noter qu'à Namur, nous ne sommes pas confrontés à ce phénomène de fusillades comme à Bruxelles. Mais soyons réalistes, aucune ville n'est immunisée contre ce type de criminalité. Ce phénomène qui touche les très grandes villes comme Bruxelles pourraient déteindre sur le reste du pays – et on en a vraiment peur – mais actuellement la Police se veut très rassurante.

Que fait-on, à Namur, pour contrer ce phénomène de narcotrafic?

Ce phénomène est pris à bras le corps par la Zone de Police de Namur Capitale comme priorité du Plan Zonal de Sécurité. La Justice et en particulier le Parquet en ont également fait une priorité et jouent un rôle important dans la prise en charge de ce phénomène.

Au niveau de la Zone de Police, le phénomène est sous surveillance quotidienne avec un recueil et des échanges d'informations, nombreuses actions de sécurisation à portée judiciaire.

La présence de nos services sur le terrain nous permet d'analyser et d'évaluer objectivement le phénomène de vente de stupéfiants. Ces actions et présences importantes sur le terrain tendent également à montrer au milieu criminel que nous sommes bien présents et très réactifs mais aussi à combattre l'insécurité du citoyen.

Nous appliquons indirectement la stratégie des "hots spots" puisque nos actions se déroulent aux endroits estimés comme les plus à même de livrer des résultats, sur base de nos constats et des demandes d'interventions. Des briefings quotidiens aux équipes sont réalisés, tenant compte des informations remontées les heures, les jours, les semaines précédentes. C'est une veille permanente.

Les contacts avec les services à compétence nationale (douanes, commissariat aux drogues) se déroulent via la Police fédérale qui reste le service de police en charge de la problématique de l'importation des produits stupéfiants.

A Namur, il n'y a pas d'évolution de l'usage d'armes à feu dans le cadre de la criminalité en général. Cependant, les saisies d'armes blanches sont en augmentation, particulièrement dans le cadre de nos contrôles systématiques lors des opérations de grande envergure.

Nous ne pouvons pas en conclure qu'il s'agit d'un phénomène d'augmentation à proprement parlé mais bien de reflet de l'activité policière plus importante et très orientée.

La Zone de Police et les membres du Collège sont bien d'accord avec vous, les Namurois et les Namuroises doivent pouvoir compter sur une stratégie ambitieuse et toute l'aide fédérale sera la bienvenue.

A ce propos, je suis contente d'avoir entendu Monsieur Prévot qui soulignait une volonté de bien vouloir aider les communes car à ce jour, je ne pouvais pas vous préciser exactement ce qu'il allait en arriver.

En conclusion, je peux vous assurer que notre police travaille au quotidien sur cette menace de trafics de drogues qui polluent nos villes, détruits des vies, s'insèrent dans les veines de toutes les couches de notre société car oui, nous voulons que les citoyens et les citoyennes vivent sereinement dans notre commune et ailleurs en particulier également

Par ailleurs, bon nombre de questions ne pouvaient être abordées ce soir par rapport à la sécurité, vous pouvez l'entendre mais je vais laisser aussi parler ma collègue, Madame Klein.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Merci Monsieur le Conseiller.

Je voudrais juste ajouter un petit mot en matière d'assuétude. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler ici et aussi lors de ma commission donc je souhaiterais, comme on l'a dit dans la Déclaration de Politique communale, mettre sur pied un plan de lutte contre les assuétudes, plutôt dans le volet préventif parce qu'effectivement, on travaille actuellement avec des acteurs – je vais dire – très investis mais surtout au niveau de l'accompagnement thérapeutique et de la diminution

des risques.

Donc c'est vrai que le volet prévention ou accompagnement précoce, si je puis dire, mériterait sans doute d'avoir une attention particulière et je dois dire que cela suscite assez bien d'intérêt aussi bien au sein du Conseil de l'Action sociale qu'en commission puisque j'ai eu l'occasion d'en parler la semaine dernière.

Donc mon souhait est de mettre sur pied un groupe réunissant des Conseillers de nos deux Conseils dans le cadre des synergies pour essayer d'élaborer ce plan.

Je voudrais ajouter aussi que, très rapidement, il y aura aussi un mi-temps qui va être dégagé pour faire de la prévention dans les écoles.

Je peux continuer ou pas?

(Rires dans l'assemblée)

Et ce sera via Phénix mais je vous donnerai plus d'informations dans les prochaines semaines.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

C'est dans la continuité de ce qui avait été décidé.

Monsieur Martin pour la réplique, vous avez deux minutes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je vous remercie pour l'aspect complet de votre réponse. J'ai retenu des éléments importants sur la stratégie " hotspots" qui, en effet, assure une veille permanente sur l'aspect, le volet sécuritaire et les données chiffrées.

Mais j'ai surtout été rassuré par la réponse apportée aussi par Madame Klein sur le fait de pouvoir prendre la prévention à bras-le-corps et d'en faire un réel groupe de travail.

Au-delà des Conseillers, de pouvoir aussi avoir des acteurs de l'école autour de la table parce que je pense, enfin des collègues qui doivent savoir mieux que moi l'importance de pouvoir aussi relayer les aspects difficiles de terrain et de faire en sorte, justement, de préserver les jeunes par rapport à cette facilité qu'ils pourraient avoir de tomber dedans.

Donc on doit aussi être préventif même si les chiffres, il a toujours les chiffres réels qu'on peut voir et ceux qu'on ne voit pas. Et Monsieur le Chef de Corps est d'accord avec cela quand on lui oppose le fait que les chiffres ne veulent pas tout dire.

Mais ce qui est important, c'est qu'on soit attentif de manière globale à un plan concerté avec un aspect volontariste, de pouvoir aussi travailler ensemble dans une coordination parfaite parce qu'il est, en effet, crucial que cette réflexion puisse être menée pour enrayer le phénomène.

Je vous remercie, en tout cas, de votre attention et de vos préoccupations en la matière.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Martin.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 21 février 2019, tel que modifié, et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 12 février 2025 de M. F. Martin, Chef de groupe PS, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil communal du 18 février 2025 le point complémentaire suivant: *"Lutte contre le trafic de drogue: quelles stratégies face à la menace grandissante"*,

Entend M. F. Martin, Chef de groupe PS.

QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITE (ROI – ART.94)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Nous voilà arrivés aux questions orales d'actualité. Il y a-t-il des questions conformément à l'article 94 de notre Règlement d'Ordre Intérieur?

Non alors je vais pouvoir clore ici la séance publique du conseil de la Zone de Police et céder la parole au Président du Conseil communal.

La séance est levée à 21h59.